INSCRIPTION – DEMARRAGE – MODALITES ET FORMULAIRE

QUAND ?

L'immatriculation doit être effectuée **dans les 8 premiers jours** du début d'activité.
On entend par début d'activité la réalisation effective de prestations rémunérées c'est-à-dire que vous êtes sur le terrain et que vous êtes payés.

COMMENT ?

Par le dépôt auprès de l'Urssaf d'une déclaration d'activité.
C'est l'**immatriculation, une démarche gratuite pour les professions libérales.**

Pour les professions libérales l'Urssaf fait fonction de **CFE** (Centre de Formalités des Entreprises).
Contrairement aux artisans & commerçants vous ne bénéficiez pas des services des Chambres des Métiers ou de Commerce.

En tant que CFE, l'**Urssaf averti les différentes institutions de votre installation (Caisse maladie, retraite, impôts),**

C'est **donc votre seul interlocuteur administratif à l'inscription et pour toute modification dans votre activité**
(arrêt, suspension, changement d'adresse…)
Normalement cette immatriculation se fait auprès de l'Urssaf de votre lieu de travail…s'il est trop difficile à déterminer, vous vous déclarerez auprès de l'Urssaf de votre domicile.

Les démarches se font sur le site correspondant au régime que je choisis

MICROENTREPRENEUR(ex Autoentrepreneur)

http://www.lautoentrepreneur.fr/

Le formulaire se remplit OBLIGATOIREMENT
EN LIGNE

1

2 Cliquez sur en ligne

3

4

5 DOMAINE : Loisirs Animation Cours de Sports
NATURE ACTIVITE : Choisissez la votre

ENTREPRISE INDIVIDUELLE CLASSIQUE

https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/

Il est recommandé, mais non obligatoire,
de faire les démarches en ligne.

Dans les 2 cas, si vous disposez d'une pièce d'identité scannée elle sera jointe à l'envoi qui se fera totalement en ligne, sinon, vous devrez imprimer votre dossier et le renvoyer par la poste

1 Dans le cadre de gauche > Déclarer une activité

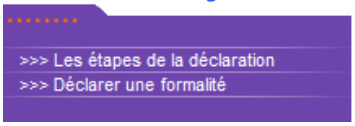

2 Cliquez sur Profession libérale

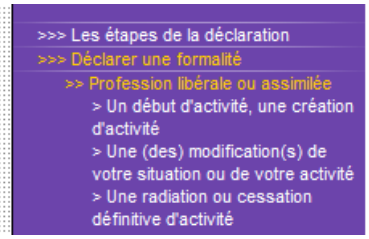

3 Cliquez sur Suivant

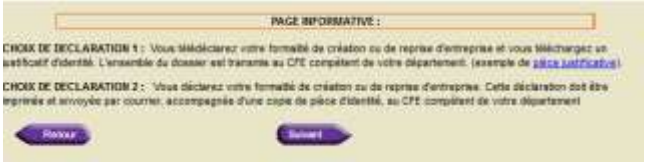

ANNEXE : Formulaire P0 -PL la majorité des rubriques sont communes

FORMULAIRE TNS NOTICE EXPLICATIVE

CADRE 1

ATTENTION > Si vous avez déjà été déclaré, cochez OUI + portez votre numéro de SIRET (voir sur vos précédentes déclarations d'impôts ou sur les précédents avis d'Urssaf)

CADRE 2

Vous devez indiquer dans cette rubrique votre état civil et votre adresse

CADRE 3 MICRO ENTREPR ET CADRE 4 ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Ne concerne que les conjoints collaborateurs pour qui vous choisissez de payer la cotisation retraite (contacter Maidais en cas de questions)

CADRE 4 MICRO ENTREPR ET CADRE 3 ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Si vous déposez une demande d'aide ACRE (voir fiche suivante) cochez cette case ET remplissez le PDF pour le renvoyer ensuite par la poste avec votre accusé de réception électronique ; Le délai de dépôt de ce formulaire est de 45 jours à compter de la date de déclaration.

CADRE 5 MICRO ENTREPR ET CADRE 4BIS ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Option EIRL Ne vous concerne en général PAS, cette option entraine la tenue d'une comptabilité comme celle d'une société, le dépôt de la liste de votre patrimoine professionnel au Greffe (les biens qui valent plus de 600^{e}) ET sa MISE A JOUR en cas de modification, à défaut vous n'êtes plus protégé… Depuis la loi Macron votre résidence principale ne peut plus être saisie pour payer vos dettes professionnelles, si vous êtes à jour de votre responsabilité Professionnelle, vous êtes couvert sur le seul risque financier effectif dans une activité d'enseignant sportif.

CADRE 6 MICRO ENTREPR ET CADRE 5 ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Précisez si vous avez un local professionnel ou si vous exercez chez vous = « A votre adresse personnelle » coché par défaut > Il n'y a plus aucune difficulté à localiser son activité à domicile, du moins tant que vous n'accueillez pas de client à domicile.
Si vous vous contentez d'utiliser une pièce, un garage ou une partie de votre domicile vous n'avez pas à faire état d'un local professionnel

CADRE 7 MICRO ENTREPR ET CADRE 6 ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Donnez votre date de début d'activité + la définition de votre activité (pré remplie pour les micro entrepreneurs, à saisir pour les entreprise individuelle classique)

- **PRECISEZ** si celle-ci est saisonnière et la/les périodes d'exercices, **sur les activités d'enseignement sportifs même si vous pensez vous limiter à la saison** vous n'êtes pas obligé de vous « bloquer » en mentionnant des dates sur ce formulaire, cela ne vous apporte rien de particulier car ce point joue sur la Contribution des Entreprise (ex Taxe Professionnelle) dont vous n'êtes pas redevable.
- **NATURE** « AUTRE » est pré rempli pour les micro entrepreneur, notez « ENSEIGNEMENT SPORTIF » pour l'entreprise individuelle classique.

CADRE 7 ENTREPRISE INDIVIDUELLE

En général : CREATION

CADRE 8 MICRO ENTREPR	CADRE 8 ENTREPRISE INDIVIDUELLE
Choix du paiement des cotisations au Trimestre ou au mois.	Votre nom commercial (enseigne) si vous le souhaitez + salarié si vous en avez sinon 0

CADRE 8 suite MICRO ENTREPR ET CADRE 9 ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Notez votre numéro de sécurité sociale
En plus de votre activité resterez-vous …Si vous êtes pluriactif remplissez IMPERATIVEMENT cette zone même si vous n'êtes pas sur de votre situation dans les mois à venir, on vous questionne sur votre situation au jour de votre inscription.
Votre régime maladie actuel :
Si vous êtes : Salarié, indemnisé Pôle Emploi, bénéficiaire du RSA, salarié agricole … vous cochez « Salarié »/ »Salarié Agricole »,
Si vous êtes retraité, cochez « Retraité/Pensionné »
Si vous êtes exploitant agricole ou cochez « Non Salarié Agricole »
Si vous êtes déjà Artisan, Commerçant Gérant Majoritaire cochez » « Autre » et précisez TNS relevant du RSI, comme vous avez précisé dans ce cas en cadre 1 que vous aviez déjà un Siret ce cadre peut être grisé.

Votre régime d'assurance maladie actuel : Sélectionnez dans la liste celui qui correspond à votre situation.

>>>>> Si vous restez salarié, votre caisse de référence restera votre caisse salarié,
>>>>> Si vous êtes Exploitant agricole même chose, idem pour les salariés du régime agricole
>>>>> Si vous êtes déjà au régime indépendant en tant qu'artisan/commerçant/gérant, vous restez dans ce régime..

Choix de l'organisme d'assurance maladie
Au regard de l'assurance maladie, un travailleur non salarié est obligatoirement affilié à une Caisse Maladie Régionale. Vous devrez choisir l'organisme qui encaissera vos cotisations et payera vos prestations. Même si vous avez déjà une couverture sociale.
Une liste d'organismes conventionnés vous est fournie lors de votre demande d'affiliation : Tous se valent, appellent les mêmes cotisations et offrent les mêmes prestations, il n'y a pas d'organisme plus compétent que les autres au titre de la pluriactivité ou de la saisonnalité, la RAMPL étant l'organisme par défaut il est plus surchargé que les autres. **Le fait que cet organisme porte le nom de Mutuelle ne veut pas dire qu'il s'agit d'une couverture de mutuelle complémentaire, on parle bien de l'organisme conventionné du RSI qui sera votre interlocuteur à ce titre.**

CADRE 8 suite MICRO ENTREPR	CADRE 9 suite ENTREPRISE INDIVIDUELLE
Votre conjoint est-il couvert ? : Sauf à vouloir le rattacher à votre sécurité sociale et uniquement si il n'a pas sa propre couverture sociale vous cochez non, même chose pour les célibataires	**Vous débutez une activité de** : « Profession libérale cas général » **Avez-vous déposé… :** A cocher si vous demandez l'Accre **Votre conjoint est-il couvert ?** : Voir ci contre

Personnes demandant à bénéficier de votre assurance maladie (dans votre régime d'indépendants)
Si vous souhaitez rattacher vos enfants ou des ayants droits à votre sécurité sociale d'indépendant complétez le tableau.

CADRE 9 MICRO ENTREPR	CADRE 10 ENTREPRISE INDIVIDUELLE
Régime micro automatique **Option pour le versement libératoire de l'impôt :** Vous choisissez de payer forfaitairement votre impôt, qui ne sera PAS remboursé si vous devez moins que la somme payée, vos revenus seront quand même pris en compte pour déterminer votre tranche d'imposition. Cette option doit donc être réfléchie et faire l'objet de calculs sur le simulateur sur impots.gouv.fr	**Régime d'imposition des bénéfices : ATTENTION** il est toujours proposé le « Régine Spécial BNC » alors que depuis le 01/01/2016 ce régime n'est plus applicable qu'aux micro entrepreneurs (es Autoentrepreneur) vous devez donc cocher « Déclaration contrôlée » (= aux frais réels). **Option comptabilité créances/dettes :** NON, la compta est bien plus complexe et de fait entrainera certainement le recours à un comptable. **Régime TVA :** Vous cochez « Franchise en base », si besoin sur certaines situations spécifiques, consultez un conseil.

CADRE 11 MICRO ENTREPR (pas de cadre 10) ET CADRE 12 ENTREPRISE INDIVIDUELLE (pas de cadre 11)

Si vous voulez recevoir vos documents à une autre adresse, donner vos numéros de téléphone et/ou de courriel.

CADRE 12 MICRO ENTREPR ET CADRE 13 ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Lieu et jour de la déclaration ;

Il vous faudra ensuite donner votre adresse courriel, saisir le captcha et valider : Vous aurez un accusé de réception (à conserver) et les coordonnées de l'Urssaf qui va prendre en charge votre dossier. Si vous avez à renvoyer un volet « papier », c'est à cette Urssaf, avec le n° de dossier qu'il faudra le faire.

ATTENTION CETTE FORMALITE EST GRATUITE LES DOCUMENTS DE TYPE

INFOS – SIRET
INFOREGISTRE
EUROPE UNLIMITED REGISTRY (TVA INTRACOMMUNAUTAIRE)
REGISTRE SOCIAL DES INDEPENDANTS (Utilise le Signe RSI du Régime Social des Indépendants)

…et autres petits malins à venir …

… SONT TOUS DES ARNAQUES !!!

Vous allez recevoir en revanche des tas de courriers provenant de diverses caisses de retraite

…certains d'entre eux formulés de façon franchement agressive !

Pas de souci, il s'agit de choisir une caisse pour le jour où éventuellement vous deviendrez employeur, obligation légale en l'état actuel des textes…deux solutions :

- Vous n'êtes pas « paperasse »…cela va se calmer et une caisse va vous être attribuée d'office…
- Vous voulez arrêter ces envois : Choisissez une caisse et faites-le savoir aux autres.

Dans les 2 cas, ne payez rien… tant que vous n'êtes pas employeur vous n'avez rien à payer.